

Communiqué de presse – 26 février 2021

Visite de M. Laurent Pietraszewski au CMPC : La campagne vaccinale contre la Covid-19 a commencé pour les entreprises et les salariés parisiens de la publicité, presse, digital, communication et conseil.

Hier, jeudi 25 février 2021, a débuté officiellement la campagne de vaccination anti-Covid, dédiée aux salariés âgés de 50 à 64 ans, atteints de comorbidités, menée conjointement par les médecins traitants et les médecins du travail.

C'est dans ce contexte que Stéphane Martin, Président du CMPC et de la Fédération des Services de Santé au Travail Ile de France et Christine Joly, Directrice du CMPC, ont accueilli, au siège du service de santé au travail professionnel, la visite officielle du **Secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au travail, M. Laurent Pietraszewski**, accompagné du **Député de Paris, Sylvain Maillard**, pour le lancement de la campagne vaccinale, selon le protocole du 16 février 2021 initié par la Direction Générale du Travail.

En effet, le CMPC a commencé à vacciner dès le 1^{er} jour les salariés concernés des entreprises adhérentes de la publicité, de la communication, de l'information. « *Le CMPC réorganise donc ses priorités en participant effectivement aux actions de dépistage et de vaccination définies par l'Etat, telles que prévues par l'Ordonnance du 2 décembre 2020, adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire* » précise Stéphane Martin, Président du CMPC.

Christine Joly, Directrice du CMPC, confirme que « *la participation du CMPC à la vaccination des Français, au même titre que les Services de santé au travail interprofessionnels (SSTI) du réseau national Présanse, est prête à monter en puissance, d'autant plus rapidement lorsque les SSTI pourront se fournir collectivement pour leurs médecins du travail, appelés à vacciner, selon une procédure dès lors simplifiée, permettant un déploiement efficace, en toute sécurité et confidentialité pour les salariés volontaires.* »

Concrètement, les 610 entreprises adhérentes du CMPC informent tous leurs salariés de la possibilité d'être **vaccinés sur la base du volontariat, en toute confidentialité, sans frais, contre la Covid-19** selon le protocole du **vaccin AstraZeneca**, s'ils entrent dans la catégorie **des personnes âgées de 50 à 64 ans vulnérables**.

Rendez-vous est à prendre pour une téléconsultation pré-vaccinale, auprès des assistantes médicales ou sur contactvaccinationanticovid@cmpc-sist.com.



Service Interentreprises de Santé au Travail
de la Publicité et de la Communication

A propos du CMPC

Le CMPC est le **seul service référent des entreprises de publicité, presse, digital, communication et conseil**. Un atout majeur en termes de **prévention et d'accompagnement** des salariés du secteur.

Le Centre Médical de la Publicité et de la Communication a été fondé en 1949 par Marcel Bleustein-Blanchet (Fondateur de Publicis). Le CMPC est **un Service Interentreprises de Santé au Travail** agréé - anciennement « médecine du travail ».

Centre Médical de la Publicité et de la Communication
30 rue Notre-Dame-des-Victoires 75002 Paris
Tél. +33 (0)1 45 22 20 44 contact@cmpc-sist.com
www.cmpc-sist.com

Siret 784 346 926 00024 - TVA intercommunautaire FR46 784 346 926 - APE 8690F